

Les Droits et Devoirs de l'Apprenti

Guide complet pour les employeurs, responsables RH et représentants du personnel encadrant des apprentis en France.

Présenté par SILVER SCHOOL



Le Double Statut de l'Apprenti

Salarié d'une entreprise

Contrat de travail spécifique

Droits et protections du Code du travail

Rémunération adaptée

Apprenant d'un CFA

Formation théorique et pratique

Accompagnement pédagogique

Acquisition de compétences reconnues

Cette dualité confère à l'apprenti un cadre juridique particulier avec des droits spécifiques mais aussi des obligations envers ces deux entités. Comprendre ce statut est essentiel pour un encadrement efficace.

Les Droits de l'Apprenti : Aspects Contractuels



Rémunération

Pourcentage du SMIC variant selon l'âge et l'année de formation (de 27% à 100% du SMIC)



Congés Payés

5 semaines de congés annuels, comme tout salarié de l'entreprise



Protection Sociale

Couverture complète (maladie, accidents du travail, retraite) au régime général



Temps de Travail

35h hebdomadaires incluant les heures de formation au CFA



Important : La rémunération de l'apprenti est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC annuel.

Les Droits de l'Apprenti : Aspects Formation

Gratuité de la Formation

Aucun frais de scolarité ni d'inscription ne peut être demandé à l'apprenti ou à sa famille.

Accompagnement par un Maître d'Apprentissage

Un professionnel qualifié est désigné pour suivre le parcours de l'apprenti en entreprise et favoriser l'acquisition de compétences.

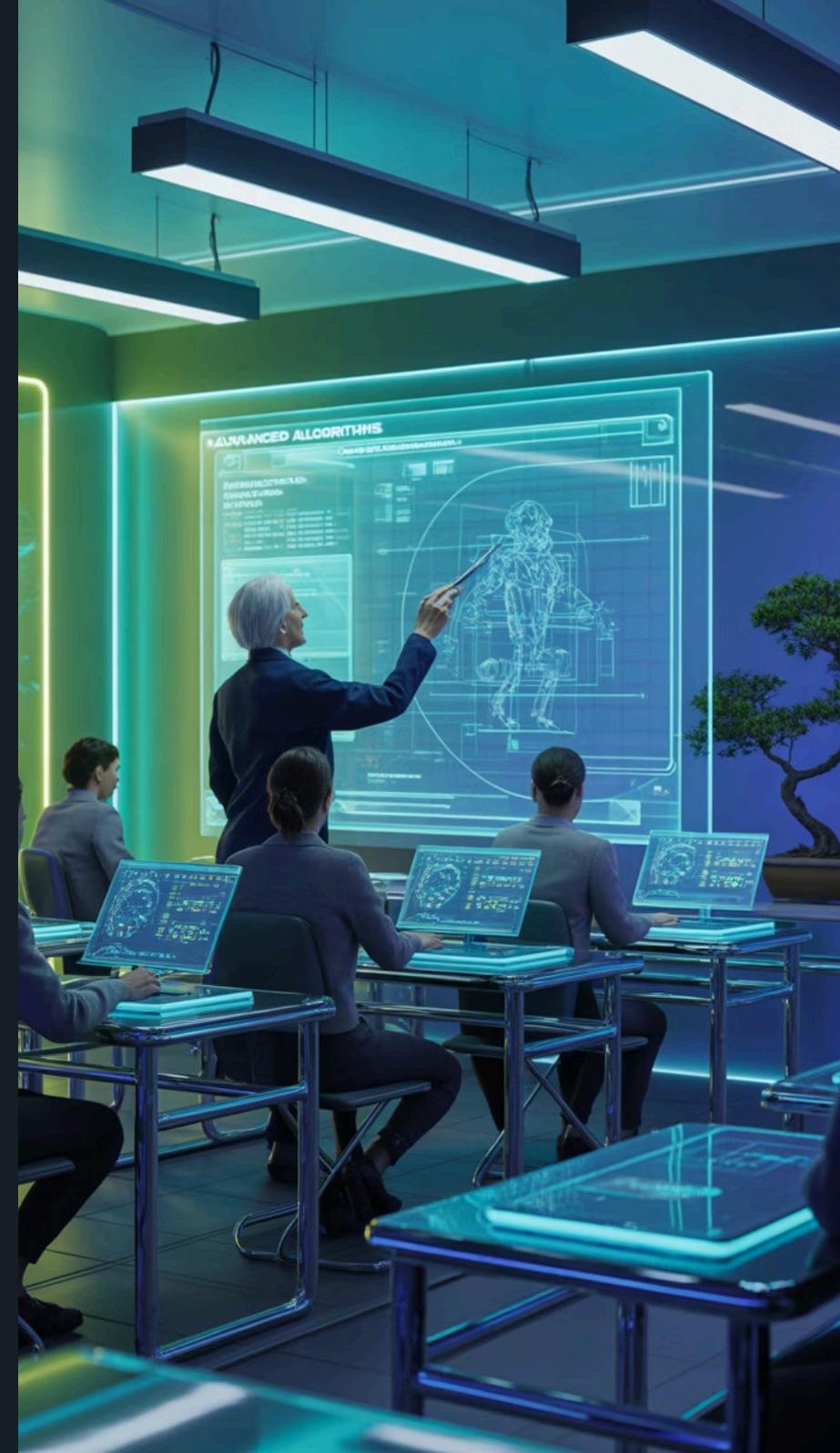
Suivi Pédagogique Personnalisé

Le CFA assure un suivi individualisé, avec des bilans réguliers et une coordination avec l'entreprise pour optimiser l'apprentissage.

Aides Sociales et Financières

Accès à diverses aides : mobilité, logement, restauration, équipement professionnel.
Possibilité d'obtenir la carte d'étudiant des métiers.

À noter : L'employeur est tenu de permettre à l'apprenti de suivre tous les cours prévus dans son cursus de formation.



Les Devoirs de l'Apprenti envers l'Entreprise

En contrepartie des droits dont il bénéficie, l'apprenti a des obligations professionnelles claires envers son employeur :

- Respecter scrupuleusement le règlement intérieur (horaires, consignes, procédures)
- Exécuter avec diligence les missions confiées en lien avec sa formation
- Maintenir une assiduité et une ponctualité irréprochables
- Justifier systématiquement toute absence ou retard
- Préserver la confidentialité des informations de l'entreprise
- Adopter un comportement professionnel et respectueux
- Prendre soin du matériel et des équipements mis à disposition



⚠ Vigilance employeurs : En cas de manquements répétés, documentez précisément les faits avant d'envisager une rupture de contrat.



Les Devoirs de l'Apprenti envers le CFA

1 Assiduité aux Cours

Suivre avec régularité tous les enseignements prévus dans le programme de formation. Toute absence doit être signalée et justifiée auprès du CFA et de l'employeur.

2 Participation Active

S'impliquer dans les activités pédagogiques, réaliser les travaux demandés, participer aux évaluations et aux examens selon le calendrier établi.

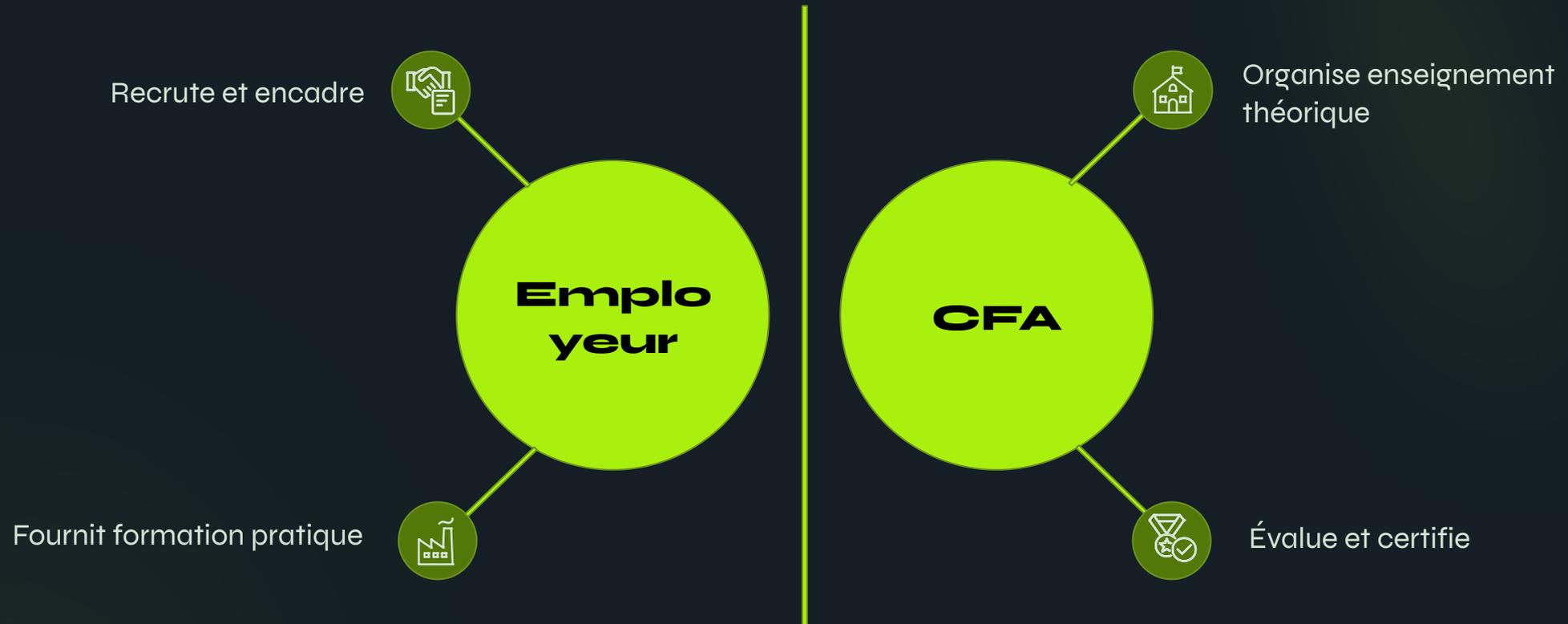
3 Respect du Cadre Éducatif

Se conformer au règlement intérieur du CFA, respecter les formateurs et les autres apprenants, contribuer à maintenir un environnement d'apprentissage positif.

4 Application des Consignes de Sécurité

Respecter strictement les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques aux ateliers et aux activités pratiques pour prévenir les accidents.

Responsabilités Partagées dans le Parcours d'Apprentissage



Le succès d'un parcours d'apprentissage repose sur une collaboration étroite entre les trois acteurs. Chaque partie a des responsabilités clairement définies, qui s'articulent autour de l'objectif commun : la réussite professionnelle et personnelle de l'apprenti.

Conseil aux employeurs : Organisez des points réguliers de suivi tripartites (apprenti, maître d'apprentissage, formateur référent) pour garantir l'alignement des objectifs et détecter rapidement d'éventuelles difficultés.

Situations Particulières et Cadre Légal

Rupture du Contrat

Rupture possible à l'initiative de l'employeur, de l'apprenti ou d'un commun accord, selon des modalités strictement encadrées par la loi.

La période d'essai (45 jours en entreprise) permet une rupture sans formalités particulières.

Situations de Handicap

Aménagements possibles du poste et du temps de travail. Accompagnement spécifique prévu par la loi.

Aides financières supplémentaires pour l'employeur et durée du contrat adaptable.

Apprentis Mineurs

Règles spécifiques concernant les horaires, le travail de nuit, les machines dangereuses et les travaux interdits.

Vigilance accrue requise en matière de sécurité et de suivi.

i **Information importante** : En cas de difficultés avec un apprenti, contactez le médiateur de l'apprentissage de votre région avant d'envisager une rupture de contrat.

Bonnes Pratiques pour les Employeurs

Pour Garantir le Respect des Droits

- Désigner un maître d'apprentissage qualifié et disponible
- Former l'équipe encadrante aux spécificités du statut d'apprenti
- Maintenir une communication régulière avec le CFA
- Organiser des entretiens de suivi mensuels avec l'apprenti
- S'assurer de la conformité des tâches confiées avec le référentiel

Pour Encadrer Efficacement les Devoirs

- Expliciter clairement les règles dès l'intégration
- Mettre en place un livret d'apprentissage numérique
- Valoriser les réussites et recadrer avec pédagogie
- Documenter précisément les éventuels manquements
- Adapter progressivement le niveau d'exigence

87%

Taux de réussite

Des apprentis encadrés par un maître d'apprentissage formé à cette mission

92%

Taux d'insertion

Des apprentis suivis par un dispositif d'accompagnement structuré

68%

Réduction des ruptures

Grâce à des entretiens réguliers entre les trois parties prenantes

Nous Contacter pour Plus d'Information

SILVER SCHOOL

Votre partenaire pour un apprentissage réussi

Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion de vos apprentis et la compréhension du cadre légal applicable.

- **Adresse** : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
- **Téléphone** : 01 43 96 75 13
- **Email** : secretariat@silverschoolformation.com
- **SIREN** : 919 179 499 | **SIRET** : 919 179 499 00018
- **NDA** : 11941148694 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

Nous proposons également des formations pour vos maîtres d'apprentissage et des ateliers de sensibilisation pour les équipes encadrantes.



Prenez rendez-vous pour une analyse personnalisée de vos besoins en matière d'apprentissage.